

# Fiche Technique

## Arome Fraise

### **Identification du produit :**

Dénomination de vente : Arome Fraise ARO02

Statut légal (selon le règlement CE n°1334/2008) : Arome

*« Arôme alimentaire à usage industriel non destiné à être consommé en l'état »*

### **Description du produit :**

Odeur et gout : Caractéristique  
Aspect : Liquide Limpide  
Couleur : Incolore à Jaune Pâle  
Dosage Conseillé : 0.4 – 4.3g/kg

### **Composition :**

Substances aromatisantes

Solvants-Supports : Propylene Glycol 69.5 %  
Antioxygene : Absence  
Agent de Conservation : Absence  
Colorants : Absence  
Additifs : Absence  
Substances Limitées : Absence

### **Caractéristiques Physico-Chimiques :**

Densité 20°C :  $1.025 \pm 0.01$   
Indice de réfraction :  $1.435 \pm 0.01$   
Point d'éclair :  $> 70^{\circ}\text{C}$

### **Législation :**

*Directive 2000/13/CE annexe IIIbis*

Pas d'allergènes déclarables

*Règlements OGM n°1829 & 1830/2003*

Ce produit n'induit pas d'étiquetage spécifique

### **Teneur en métaux lourds :**

Nos arômes sont élaborés à partir de matières premières de qualité alimentaire qui répondent aux normes officielles, c'est-à-dire : « Teneurs limites maximales en métaux lourds selon l'annexe 3 du règlement CE n°1881/2006 ».

Arsenic (As) :	3mg/Kg
Plomb (Pb) :	10mg/Kg
Cadmium (Cd) :	1 mg/Kg
Mercurure (Hg) :	1 mg/Kg

### **Microbiologie :**

Cet arôme est, par sa composition, un produit très peu sensible en matière de contamination microbiologique. Une analyse microbiologique ne se justifie donc pas.

### **Conditions de stockage :**

Température : comprise entre +12°C et +25°C.

Durée : 1 an, à l'abri de la lumière, éloigné d'une source de chaleur, dans son emballage d'origine hermétiquement clos.

*« Ces informations sont rédigées au mieux de nos connaissances à la date indiquée sur le document et restent la propriété de l'émetteur de la fiche. Il appartient à l'utilisateur, sous sa responsabilité, de s'assurer des conditions et possibilités d'utilisation du produit en particulier au regard des dispositions législatives et réglementaire en vigueur.*

*En cas de litige sur les données légales, seuls les textes réglementaires en vigueur feront foi (décrets ; arrêtés pour le droit français, directives et règlements pour le droit communautaire). »*